

# Le Mini-journal du Lac

L'école est finie !



Bonnes vacances !

Édition juin - juillet 2023





## PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 7.4.1 des règlements d'urbanisme municipal,

QUE :

### Demande de dérogation mineure – lot 4 452 567

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise un garage qui excéderait ce qui est autorisé à la réglementation municipale.

### NATURE DE LA DEMANDE:

Une dérogation mineure est demandée afin que la municipalité autorise un garage qui ne respecterait pas la réglementation municipale en tout point.

1. Avec l'ajout de ce garage, il y aurait 3 garages ou remises sur le terrain alors que la réglementation n'en permet que 2.
2. La hauteur du garage aurait 26 pieds (7.93 mètres), alors que la réglementation ne permet que 16.4 pieds (5 mètres). Le garage serait donc 1.63 fois plus haut que ce qui est autorisé.
3. Une des portes du garage mesurerait 16 pieds (4.88 mètres) de haut alors que la réglementation ne permet que 9 pieds (2.75 mètres). La porte serait donc 1.78 fois plus haute que ce qui est autorisé.

### RAISON DE LA DEMANDE

1. La réglementation d'urbanisme prévoit: Règlement de zonage numéro 227, article 7.4.3, paragraphe 2.  
7.4.3 Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel  
2° Nombre :  
Un maximum de deux bâtiments accessoires isolés (en calculant seulement les garages et les remises) peuvent être implantés par bâtiment principal.
2. La réglementation d'urbanisme prévoit: Règlement de zonage numéro 227, article 7.4.3, paragraphe 4, b).  
7.4.3 Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel  
4° Gabarit :  
b) La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.
3. La réglementation d'urbanisme prévoit: Règlement de zonage numéro 227, article 7.4.3, paragraphe 6.  
7.4.3 Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel  
6° Gabarit des ouvertures :  
La hauteur totale d'une porte de garage ou de remise ne doit pas excéder 2,75 mètres.

**TOUTE PERSONNE DÉSIRANT S'OPPOSER À CETTE DEMANDE, DOIT LE FAIRE PAR ÉCRIT à l'adresse suivante :**

Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, 146, Route 195, Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0,

Avant le 3 juillet 2023 à 17 heures. La demande sera étudiée lors de la séance ordinaire du conseil ce même jour.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI CE 19<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS.

  
Greffière-trésorière

# Cueillette des encombrants

## Mercredi 28 juin 2023

### ATTENTION

#### Liste des objets REFUSÉS

- Résidus domestiques dangereux :  
peinture, teinture, solvant, huile, batteries, bombonne de propane, produits corrosifs, explosifs, toxiques ou inflammables.
- Matériaux d'excavation et granulaires :  
béton, ciment, roche, brique, mortier, sable, gravier, terre.
- Résidus verts :  
feuilles mortes, gazon, branches, souche, tronc d'arbre.
- Débris de construction :  
planche de bois, verre, bardeaux d'asphalte, tôle.
- Électroménagers
- Appareils contenant des produits réfrigérants :  
réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.
- Déshumidificateur
- Pneus
- Matériel électronique et informatique :  
téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, système audio/vidéos.





# GRIPPE AVAIRE - APPEL À LA VIGILANCE



Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille (dont 7 élevages non-commerciaux) ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.

## Migrations printanières et transmission

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

## Mesures de prévention

**Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

## Signes cliniques à surveiller

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite



En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le **450 768-6763** pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le **1 844 ANIMAUX** pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE COMITÉ A.R.T.E.L.

Tu aimerais t'impliquer dans notre beau  
village,  
Rejoins notre équipe!

Lieu: Salle Multifonctionnelle

Quand: 4 juillet à 19h

- Un bilan de l'année 2022 sera présenté
- Présentation des états financiers 2022
- Des sièges seront en élection
- Une présentation du plan d'action pour 2023



# RAPPORT DU MAIRE 2023



Bonjour à tous,

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, il est de mon devoir, à titre de maire de la municipalité de St-Zénon du Lac-Humqui, de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

L'audit de nos livres au 31 décembre 2022 a été confié à la firme de comptables agréés Mallette d'Amqui.

De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de St-Zénon du Lac-Humqui au 31 décembre 2022.

Les états financiers au 31 décembre 2022 démontrent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 050 802\$. Les différentes charges (dépenses) ont totalisé 1 164 226\$. (Sans tenir compte des amortissements et ajustements fiscaux).

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissements, financements à long terme, remboursements de dettes, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement de 22 840\$.

Au 31 décembre 2022, nous avons un excédent de fonctionnement non affecté de 81 500\$ comparativement à 58 600\$ en 2021.

En 2022, la cueillette des matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques a amené une dépense de 56 848\$ comparativement à 55 530\$ en 2021. (Nous devons planifier une bonne augmentation des coûts pour 2023).

La sécurité publique (police, pompier, sécurité publique) a amené des dépenses de l'ordre de 71 447\$.

2022 a été l'occasion de célébrer notre 100<sup>ième</sup>. Nous avons, pour l'occasion, un budget de 94 600\$ (provenant de 2 subventions du gouvernement fédéral) qu'on retrouve dans nos états financiers. À la suite de cette activité, nous avons dégagé un petit surplus d'environ 5 000\$ qui sera entièrement utilisé pour des activités communautaires en 2023-2024.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les élus pour leur excellent travail. Nous pouvons être fier du travail accompli.

Je voulais aussi remercier toute l'équipe municipale qui nous appuie dans nos nombreuses demandes.

Au nom du conseil municipal, du personnel et en mon nom personnel, je vous remercie de votre soutien et je vous prie d'accepter, chers citoyens et chères citoyennes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Gino Canuel, Maire* 

# Un nouvel escargot envahissant dans le bassin versant: la Vivipare géorgienne

Causapscal, le 7 juin 2023 – Un escargot envahissant a été identifié au lac Matapédia: la Vivipare géorgienne! Les escargots sont devenus si visibles pour les riverains du lac qu'ils nous ont demandé pourquoi il y en avait autant l'été dernier. C'est grâce à leurs observations que l'espèce a été identifiée. Il s'agit malheureusement de la première mention de cette espèce dans l'Est du Québec. Nous tenons à remercier l'équipe faune du MELCCFP pour avoir l'esprit alerte et avoir confirmé l'identité de ce petit escargot.

Cette espèce, d'environ 3.5 cm de long, se reproduit très rapidement et envahit tout l'espace des escargots indigènes du lac. De plus, ces escargots peuvent se nourrir des œufs de poissons et donc diminuer leur succès de reproduction.

Comment est-ce que la Vivipare géorgienne est arrivée dans le bassin versant? Il n'y a aucune certitude. L'hypothèse d'une embarcation nautique est probable. La présence de l'espèce réaffirme l'importance de nettoyer tous les types d'embarcations nautiques et équipements de pêche entre chaque plan d'eau. La Vivipare géorgienne n'est pas un type d'escargot en vente dans les animaleries pour mettre dans les aquariums.

Comment s'en débarrasser? Pour le moment, prévenir sa propagation dans d'autres milieux aquatiques est la seule solution. En effet, on ne connaît pas de méthode efficace pour éradiquer cet escargot envahissant. Comme pour toutes les autres espèces exotiques envahissantes s'établissant dans les plans d'eau, l'unique solution est la prévention. Pour éviter que la Vivipare géorgienne ne se transmette aux autres lacs de la région, il est nécessaire de laver votre embarcation, équipement et remorque en sortant du lac Matapédia. C'est la même procédure lorsque vous vous déplacez d'un lac à l'autre.

Le bassin versant est encore peu touché par les espèces aquatiques envahissantes, mais le temps est compté et nos actions en prévention pourront nous épargner beaucoup d'efforts d'éradication. En ce moment, au niveau terrestre, nous savons que le bassin versant est fortement envahi par la Berce sphondyle (commune) et la Renouée du Japon. Au niveau aquatique, les plans d'eau sont encore peu affectés, mais ATTENTION le Myriophylle à épis (présent au lac Gros ruisseau à Mont-Joli) et la Moule zébrée (présente au lac Témiscouata) sont aux portes de notre bassin versant.

Continuez à nous transmettre vos observations et vos alertes. Elles nous permettent de faire le lien avec d'autres observations du milieu. Pour plus de détails sur cette espèce, consultez le programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'Ontario: <http://www.invadingspecies.com/fr/envahisseurs/invertebres/escargots-envahissants/>

Source: Bernard Sietman

Vivipare géorgienne

*Viviparius  
georgianus*

Établie : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, Estrie, Montréal, Laval et Montérégie et Outaouais

Source image:

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animales/liste#c150558>

Source: Mireille Chalifour, Directrice générale, 1 877-886-3314 postes 1-2  
[communication@matapediarestigouche.org](mailto:communication@matapediarestigouche.org)  
[www.matapediarestigouche.org](http://www.matapediarestigouche.org)



5548413

## Le Mot vert du mois – « C'est qui les meilleurs? » - Juin 2023

Bonjour à toutes et tous,

Un article est paru en début mai afin de vanter le bilan 2021 de la gestion des déchets d'une des MRC du Bas-Saint-Laurent. S'il est vrai qu'au niveau résidentiel nous ne sommes pas les premiers, lorsqu'on prend l'ensemble des données, La Matapédia et La Mitis se positionne très bien en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> position sur 8 MRC :

| MRC               | Déchets en kg / habitant |            |              |       |
|-------------------|--------------------------|------------|--------------|-------|
|                   | Résidentiel              | Commercial | Construction | Total |
| La Matapédia      | 220                      | 111        | 8            | 339   |
| La Mitis          | 247                      | 156        | 12           | 414   |
| Témiscouata       | 270                      | 144        | 3            | 418   |
| Kamouraska        | 253                      | 166        | 2            | 422   |
| Rimouski-Neigette | 189                      | 162        | 123          | 475   |
| La Matanie        | 336                      | 179        | 14           | 529   |
| Les Basques       | 225                      | 252        | 56           | 533   |
| Rivière-du-Loup   | 282                      | 223        | 218          | 723   |
| Bas-St-Laurent    | 245                      | 172        | 81           | 498   |

Au niveau résidentiel, La Matapédia et La Mitis sont respectivement 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> au classement. Une bonne participation au bac bleu depuis plusieurs années et une augmentation constante de 10% par année de la participation au bac brun expliquent en partie cette position. Cependant, Rimouski-Neigette nous démontre qu'il y a place à amélioration dans la réduction de nos ordures ménagères.

Si l'on prend l'ensemble des tonnages envoyés à l'enfouissement au Bas-St-Laurent, on remarque que pour certaines MRC, on envoie à l'enfouissement beaucoup de résidus de construction. Dans La Matapédia et La Mitis, nous avons depuis plusieurs années des écocentres offrant un excellent service pour récupérer ces matières et en assurer une valorisation. Plus de 6000 tonnes de matières sont détournées de l'enfouissement chaque année par ces services, plus que le bac bleu et du bac brun combinés!

Il reste du travail à faire, mais on peut quand même être fier de notre bilan. Nous vous invitons à continuer ce que vous faites et chercher comment on peut faire encore mieux : Réduisez à la source en refusant d'acheter certains produits que vous n'avez pas besoin, achetez des produits réutilisables plutôt que jetables, achetez de seconde main dans les friperies, utilisez encore mieux vos bacs bruns et bleu, etc. Pour plus d'informations, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). À la prochaine!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/@RITMRMatapediaMitis)

Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138



## Le Mot vert du mois – « Bien planifier sa visite à l'écocentre » - Juillet 2023

Bonjour à toutes et tous,

L'été, c'est la haute saison dans les écocentres de notre territoire. Des centaines de visiteurs chaque jour et des milliers de tonnes à traiter chaque été. Ça bouge! Pour cette raison, il peut arriver que le temps d'attente soit plus long. Nous vous donnons ici quelques petits trucs pour bien planifier votre visite à l'écocentre et vous assurer ainsi d'une expérience agréable :

- **Informez-vous d'abord sur les matières acceptées.** On peut notamment y apporter :
  - Mobiliers, encombrants et électroménagers;
  - Appareils électroniques et informatiques;
  - Produits domestiques dangereux (Huile, peinture, insecticide, piles, etc.);
  - Matériaux de construction secs (Gypse, verre, fenêtres, mélamine, etc.);
  - Bardeaux d'asphalte (retirez le papier noir, plastique, emballage, bois, etc.);
  - Bois (exempt de contaminants : branches, bois de construction, plancher, etc.);
  - Métaux ferreux et non-ferreux;
  - Pneus (48 pouces et moins);
  - Résidus verts (feuilles, gazon, etc.).
- **Triez à la maison avant votre départ :**
  - Afin d'éviter les allers-retours sur le site, triezy chaque produit séparément (Les planches de bois ensemble, le bardeau avec le bardeau, etc.).
- **Sécurisez votre voyage :**
  - Personne n'aime recevoir un 2x4 dans son pare-brise!
- **Apportez vos pièces d'identités et permis de construction :**
  - L'inscription est obligatoire à l'entrée de votre écocentre.
- **Suivez les instructions de l'équipe sur le site :**
  - Ils sont les chefs d'orchestre du bon fonctionnement du site. En ne suivant pas les instructions, vous nuisez au bon déroulement des opérations!

Votre visite à l'écocentre est un geste important pour l'environnement et pour le bénéfice des générations futures. Les écocentres de La Matapédia et de La Mitis permettent de détourner plus de 5000 tonnes de matières de l'enfouissement chaque année. Soyez-en fier!

Pour plus d'informations, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). À la prochaine!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mrcmatapedia.quebec](mailto:matresi@mrcmatapedia.quebec)

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

# On peut toutes s'engager pour la planète, un geste à la fois

## JE RÉDUIS

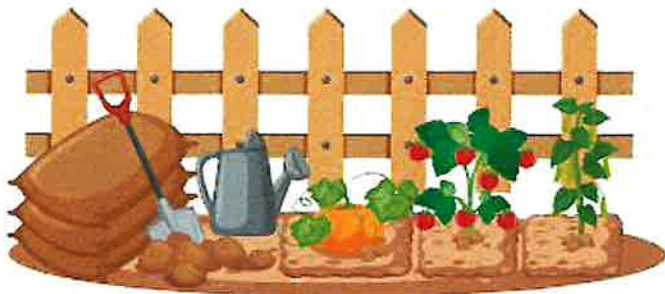
- Je mets ma poubelle au régime et je l'assume
- Je prends l'habitude de questionner mes achats, notamment vestimentaires
- Je fais l'inventaire de mes placards pour me rendre compte de ce que j'ai et raisonner mes besoins
- Je choisis mon produit en fonction de sa recyclabilité ou de celle de son emballage
- J'achète de seconde main un item que j'ai l'habitude d'acheter neuf
- Je boycotte Amazon et autres géants du commerce en ligne
- Je me renseigne sur les restaurants proches qui proposent une formule à emporter, pour moins utiliser les plateformes de livraison
- Je fais mon pain, mon yogourt ou tout autre aliment que j'ai l'habitude d'acheter emballé/transforme
- Je recommence à acheter en personne un item que j'ai l'habitude d'acheter en ligne
- Je choisis une marque de fast fashion que j'arrête d'acheter
- Je bannis l'emballage pour les achats de fruits et légumes
- J'achète mes produits de nettoyage en vrac
- Je diminue l'achat des produits de nettoyage chimique
- Je cherche un restaurant qui accepte les plats des clients proche de chez moi
- Je teste une recette zéro déchet pour un produit de nettoyage ou d'hygiène
- J'organise une soirée zéro-déchet ou anti-gaspi
- Je prends une tasse réutilisable que je garde dans mon sac ou dans ma voiture
- Je réduis l'utilisation de l'usage unique en visant un item que j'utilise régulièrement : tasse, coton, pailles, sacs, ustensiles, essuie-tout, etc.
- Je participe à une conférence gratuite 'A vos frigos pour apprendre à réduire le gaspillage alimentaire'
- J'apporte mes contenants et sacs à repicerie
- J'adopte le filtre à café réutilisable
- J'adopte une cafetière sans capsule ou filtre jetable (à pression ou à l'italienne)
- Je fais un ménage de printemps et je donne à des associations
- J'achète des vêtements usagés
- Je teste un projet artistique avec des matériaux récupérés
- Je lave et je réutilise mes ziplocs et autres emballages plastiques souples
- Je demande mes boîtes de déménagement à mes commerces locaux plutôt que d'en acheter
- Je réutilise mes contenants pour mes futurs achats en vrac ou pour le rangement
- J'apprends à réparer mes vêtements ou je cherche quelqu'un dans mon entourage qui sait le faire
- Je fais des soirées d'échanges de vêtements avec des amis
- Je donne une deuxième vie à un objet de décoration ou un vêtement
- Je fabrique la décoration des fêtes de fin d'année ou d'anniversaire
- J'essaie de fabriquer un tawashi avec des bas trouvés
- Je choisis un objet que je mets en partage
- Je crée un document de partage au travail ou dans mon voisinage pour faire des échanges d'items ou de services : raquette, machine à pain, instruments de cuisine, équipement de camping, voiture, outils de construction, etc.
- Je cherche toujours à donner avant de jeter
- Je teste le furushiki pour emballer mes cadeaux avec du linge mal-aimé
- JE RECYCLE**
- Je vérifie le numéro du plastique avant de le mettre au recyclage
- J'arrête de mettre du bois au recyclage
- Je me renseigne sur 'Ça va où pour connaître les règles de ma municipalité sur les matières problématiques : styromousse, PLA, plastiques souples, etc.
- Je cherche en ligne la boîte à piles la plus proche de chez moi
- J'organise une soirée 'Ramène ton déchet électronique' pour les porter chez un récupérateur recycleur agréé
- J'apprends à quelq'un que l'huile de cuisson usagée est une substance hautement polluante
- J'apprends à quelq'un que l'on peut faire des boules avec son papier aluminium sale pour pouvoir le recycler
- Je conserve certains déchets pour les amener à l'écocentre : aérosols, produits électroniques, peintures, etc.
- Je me rends à l'Ecocentre pour la première fois
- Je participe aux journées portes ouvertes dans le centre de tri le plus proche de chez moi
- Je mets un bac de recyclage dans une pièce qui n'en a pas et qui devrait
- Je mets tous mes mouchoirs et papiers essuie-tout au compost
- Je fais le tri de mon armoire de salle de bain et je ramène mes médicaments expirés en pharmacie
- Je mets mon compost au frigo ou au congélateur lors des grosses chaleurs
- J'apprends à 3 personnes que le papier parchemin et l'essuie-tout sont compostables
- J'apprends à 1 commentant qui les utilise que les plastiques compostables ne le sont pas au Québec
- Je demande à avoir accès au compost au travail si ce n'est pas le cas
- Je fais du compost à la maison
- Je laisse les feuilles mortes au sol pour nourrir la terre
- Je mets une poubelle à compost dans la salle de bain
- J'ÉLIMINE**
- Je note la fréquence de changement du sac poubelle et j'essaie de la réduire
- Je remplis les sacs avant de les jeter
- J'analyse mes déchets et je trouve ceux qui auraient pu être évités

**AGILES ET GOURMANDS, LES ÉCUREUILS DONNENT SOUVENT DES MAUX DE TÊTE AUX JARDINIERS EN SUBTILISANT LEURS SEMENCES, EN S'EMPARANT DE LEURS BULBES OU ENCORE EN RAVAGEANT LEURS PLATEBANDES.**



**VOICI CINQ STRATÉGIES À ADOPTER POUR ÉLOIGNER CES RONGEURS FURTIFS.**

1. Plantez vos bulbes suffisamment creux (au moins 15 cm de profondeur) et remplacez les tulipes par des variétés moins attrayantes, voire répulsives (narcisses, jacinthes, fritillaires).
2. Recouvrez vos plantations de grillage métallique. Sans nuire à la germination de vos semences ou à la croissance de vos jeunes plantes, la « broche à poules » découragera vos visiteurs indésirables.
3. Épandez du fumier de poule ou de la farine de sang sur le sol après vos travaux de plantation. Ces engrais odorants masqueront pour quelque temps la présence de vos bulbes ou de vos semences.
4. Cultivez des plantes aromatiques : les fines herbes, l'ail et même quelques plantes ornementales odorantes comme les géraniums repoussent les rongeurs.
5. Si vous avez un animal de compagnie, laissez-le gambader dans le jardin, sa présence et les poils qu'il laissera sur son passage agiront comme répulsifs naturels.



# Programme RénoRégion

Le programme RénoRégion (PRR) a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible qui vivent en milieu rural à faire effectuer des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

## **Admissibilité**

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

La différence entre le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ou de la propriétaire-occupante et le niveau de revenu applicable (NRA) doit être inférieure ou égale à 12 000 \$. Le NRA varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le ou la propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
  - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant ou de la propriétaire-occupante;
  - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur du bâtiment ne doit pas dépasser la valeur uniformisée\* maximale fixée par chaque municipalité ou MRC pour l'admissibilité au programme sur son territoire. De plus, cette valeur ne peut excéder le maximum prévu par la SHQ (150 000\$).

N'est pas admissible au PRR le ou la propriétaire ayant bénéficié de ce programme ou du programme Rénovation Québec au cours des cinq années précédant sa demande.

## **Aide offerte**

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$. Ce montant peut cependant atteindre jusqu'à 25 000 \$ pour les ménages dont le revenu est inférieur ou égal au NRA.

## **Travaux admissibles**

Le logement doit avoir besoin de travaux d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, électricité, plomberie, chauffage et isolation thermique.

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), doivent débiter après avoir été approuvés par la municipalité ou la MRC et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Pour plus de renseignements sur ce programme, veuillez communiquer avec votre municipalité ou votre MRC.

# TRAVAILLEUSE DE MILIEU

MRC de La Matapédia

**Émilie Lacombe**

## Services offerts aux 50 et plus

- Repérer et accueillir;
- Accompagner et référer;
- Écouter;
- Visite à domicile et dans divers milieux.



### Coordonnées

✉ [itmavcabvallee@cgocable.ca](mailto:itmavcabvallee@cgocable.ca)

☎ 418-631-7919

\*Ces services sont confidentiels et gratuits.

Favoriser le mieux-être des personnes  
aînées.



**itmav**

Initiatives de travail de milieu  
auprès des aînés vulnérables

Émilie Lacombe  
418-631-7919  
Émilie Lacombe  
418-631-7919  
Émilie Lacombe  
418-631-7919  
Émilie Lacombe  
418-631-7919  
Émilie Lacombe  
418-631-7919



### Programme RénoRégion 2023-2025 - 40 M\$ pour soutenir la rénovation d'habitations en milieu rural

QUÉBEC, le 15 mai 2023 /CNW/ - La ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, annonce la reconduction du programme RénoRégion (PRR), qui s'adresse aux propriétaires à revenu faible ou modeste qui vivent dans l'une des 101 municipalités ou municipalités régionales de comté participantes. L'aide financière les aidera à corriger des déficiences majeures sur leur résidence, grâce à une enveloppe de plus de 40 M\$ réservée pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025.

Une révision importante a concerné le PRR en 2022. Cela s'est traduit principalement par une bonification de l'aide financière maximale, laquelle est passée de 12 000 à 25 000 \$.

Le PRR s'adresse principalement aux municipalités de 15 000 habitants et moins ou qui sont situées dans la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Bien que le programme soit administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), les citoyens doivent s'adresser à leur municipalité ou à leur MRC pour y participer.

Cette démarche traduit la volonté du gouvernement d'assurer le dynamisme et la vitalité des communautés rurales du Québec.

#### Citation :

« Le programme RénoRégion, c'est plus de 40 M\$ disponibles pour permettre à des propriétaires à faible revenu d'effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures à leur résidence en région. Ce programme permet à des citoyens de continuer de vivre dans un milieu auquel ils sont attachés. Il contribue également à assurer un toit sécuritaire à de nombreux ménages dont la situation financière est précaire. Dans le contexte actuel, ce programme s'avère une bonne option à considérer. »

*France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation*

#### Faits saillants :

- Le PRR est administré par la SHQ et il est géré par les municipalités et les MRC.
- La valeur uniformisée maximale du bâtiment admissible ne doit pas dépasser 150 000 \$.
- L'aide accordée peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ selon le revenu du ménage.
- Pour qu'un dossier soit admissible, la résidence doit notamment nécessiter des travaux d'au moins 3 500 \$ visant à corriger une ou plusieurs déficiences majeures touchant les murs extérieurs, la toiture, la structure, les saillies, les ouvertures, la plomberie, l'électricité, le chauffage ou l'isolation thermique.
- Ce programme est financé en partie par le gouvernement fédéral par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Pour plus d'information sur le [PRR](#), consultez le site Web de la SHQ.